



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Message d'accueil au gouvernement élu Travailler pour des « pinottes », pas question.

Québec, le 15 octobre 2018. – À quelques jours de la formation d'un nouveau Conseil des ministres par le premier ministre élu, François Legault, les organisations syndicales et communautaires membres de la campagne 5-10-15 ont tenu à lui souhaiter la bienvenue et lui rappeler leurs revendications pour rehausser le salaire minimum et améliorer la conciliation famille-travail. « Nous remettons ce panier de bienvenue à M. Legault ce matin devant ses futurs bureaux pour qu'il ait à l'esprit, le 18 octobre, le sort de celles et de ceux qui gagnent moins de 15 \$ l'heure, déclare Virginie Larivière, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Tout le monde est d'accord avec l'idée de créer des emplois à 30 ou 40 dollars l'heure, mais ce n'est pas une raison pour oublier les centaines de milliers de personnes à bas salaire qui peinent à joindre les deux bouts. »

Luc Vachon, président de la CSD, s'offusque du sort réservé à près de 800 000 salarié-es. « Travailler à moins de 15 \$ l'heure en 2018, ça veut dire avoir à peine assez d'argent pour couvrir ses besoins de base, même avec un emploi à temps plein. Le moindre imprévu financier vous fait retomber dans une situation de carence. Je n'ose même pas penser au sort des travailleurs à temps partiel! »

Avec les problèmes de rareté de main-d'œuvre que vivent plusieurs régions, le prochain gouvernement devra responsabiliser les entreprises. « Dans la région de la Capitale-Nationale comme dans d'autres régions, les employeurs ont le double discours de crier aux pénuries de main-d'œuvre dans les emplois à bas salaire et de crier à la catastrophe lorsque la hausse du salaire minimum est évoquée, ajoute Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN). Ça n'a aucun sens. Garder un salaire minimum aussi bas nuit à la rétention de la main-d'œuvre, et donc au sentiment d'appartenance en entreprise, en plus de faire obstacle à la formation en emploi. »

Richard Perron, président du SPGQ, renchérit : « Les pertes d'emplois liées à un salaire minimum à 15 \$ l'heure sont largement exagérées dans le débat public. Pourtant, le marché du travail ontarien continue de bien se comporter après une hausse du salaire minimum en janvier

dernier à 14 \$ l'heure. Les prévisions de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), du Conseil canadien de politiques alternatives (CCPA) et même du Conseil du patronat du Québec (CPQ) évoquent que ces pertes toucheraient au maximum 2 % de la main-d'œuvre concernée avec un salaire minimum à 15 \$ l'heure au Québec. Pour les 98 % restant, cela représente des augmentations salariales qui entraîneront des retombées économiques importantes, soit entre 2,2 et 3,4 milliards de dollars, selon l'IRIS. »

Un horaire de travail connu d'avance, et des congés de maladie et pour responsabilités familiales dignes de ce nom

La réforme de la Loi sur les normes du travail adoptée avant les élections apporte des avancées en matière de conciliation famille-travail, mais pour les membres de la campagne 5-10-15, un autre tour de roue est nécessaire. Les salarié-es auront dorénavant droit à deux congés payés pour maladie ou raison familiale. « C'est bien, mais c'est insuffisant, souligne Christian Daigle, président général du SFPQ. En 2016, les femmes se sont absentes en moyenne 74 heures pour des obligations personnelles ou familiales, contre 20 heures pour les hommes. Ce sont malheureusement elles qui risquent de subir les conséquences d'un accès trop restreint aux congés payés pour maladie ou raisons familiales. »

Comme l'affirme Sonia Éthier, présidente de la CSQ, « dans un monde où les emplois atypiques prennent une place importante, connaître un horaire à la dernière minute comporte des défis de taille pour la planification de la vie personnelle et familiale de centaines de milliers de travailleuses et travailleurs. » C'est pourquoi les organisations membres de la campagne 5-10-15 demandent que les salarié-es aient le droit de connaître leur horaire au moins cinq jours à l'avance.

En somme, ces trois revendications, un salaire minimum à 15 \$ l'heure, un horaire connu 5 jours à l'avance et le droit à 10 jours de congé payé pour maladie et raisons familiales vont contribuer à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes. « François Legault compte assurer une parité homme-femme au sein du Conseil des ministres, rappelle Mélanie Gauvin, porte-parole du Front de défense des non-syndiqués. Maintenant, il faudra que cette même logique se matérialise concrètement en matière de conditions de travail des travailleuses et des travailleurs du Québec. »